

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.284

Décision modificative
n°2 : exercice 2020

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.284**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

DECISION MODIFICATIVE N°2 : EXERCICE 2020

Je soumets à votre approbation la décision modificative n°2 de l'année 2020.

Il s'agit d'une décision modificative consacrée à la prise en compte des conséquences budgétaires de la crise sanitaire liée au COVID-19, aux notifications fiscales et à des ajustements rendus nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire.

En effet, le budget primitif pour l'année 2020, adopté le 13 février dernier, avait fait l'objet d'une préparation en fin d'année 2019, soit bien avant le début de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

En DM1 ont été pris en compte la conséquence budgétaire de la nécessité de procéder sans délai à l'acquisition de moyens de protection tant pour les soignants que pour les agents et la population des communes de GrandAngoulême.

Des mesures urgentes d'ordre économique ont également été prises pour venir en soutien des entreprises et des commerces du territoire.

Enfin, près de 6 mois après le vote du budget primitif 2020, des ajustements de crédits s'avèrent nécessaires.

Une première évaluation des conséquences a été faite sur le niveau de diverses recettes de GrandAngoulême : taxe de séjour, versement mobilité, recettes propres des équipements tels que Nautilus, le Conservatoire ou l'espace Carat, fermés pendant la période de confinement, voire au-delà. Ainsi, il a été procédé à une large revue du budget 2020, adopté le 13 février dernier et travaillé bien en amont de la crise actuelle. **L'impact budgétaire total pour l'ensemble des budgets de l'agglomération est évalué pour GrandAngoulême à plus de 4,5 millions € (cf. annexe).** Cette évaluation peut être amenée à évoluer d'ici la fin de l'année en fonction de la reprise ou non escomptée.

I. BUDGET PRINCIPAL

Au budget principal, la présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	- 1 580 000 €	450 000 €	- 1 130 000 €
Recettes	- 1 580 000 €	450 000 €	- 1 130 000 €

Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, les crédits proposés en recettes s'élèvent à 450 000 €, avec la répartition suivante entre chapitres.

		Montant (€)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 521 862 €
73	Impôts et taxes	963 056 €
74	Dotations et participations	- 67 792 €
75	Autres produits de gestion courante	- 2 000 €
77	Produits exceptionnels	24 598 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		450 000 €

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Des recettes supplémentaires sont proposées essentiellement sur la fiscalité avec 963 K€ de crédits supplémentaires, prenant en compte les notifications reçues des services fiscaux. Ces recettes sont portées par la Cotisation foncière des entreprises (CFE : + 431 K€) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE : + 284K€) et, dans une moindre mesure, par la Taxe d'habitation (TH : + 81 K€).

Le bon niveau de fiscalité économique ainsi perçue en 2020 traduit l'amélioration de la santé économique des entreprises du territoire en 2019, avant la crise sanitaire de cette année 2020 et son corollaire de crise économique.

Les produits exceptionnels, à + 25 K€, sont pour l'essentiel liés à la constatation des recettes perçues en remboursements de sinistres et font l'objet d'inscriptions de dépenses à même hauteur.

Des diminutions de recettes sont à constater sur le chapitre des produits des services, pour près de 522 K€, en lien avec le confinement et la fermeture d'un certain nombre d'équipements.

Le chapitre des dotation est également en diminution de près de 68 K€, avec un réajustement de la dotation pour la crèche (-60 K€) et des décalages prévisibles de perception de recettes en lien avec un moindre niveau d'activité cette année.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent entre les différents chapitres de la façon suivante :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	- 23 162 €
012	Charges de personnel	- 159 060 €
014	Atténuation de produits	18 000 €
022	Dépenses imprévues	2 000 €
023	Virement à la section d'investissement	290 800 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000 €
65	Autres charges courantes	- 65 920 €
67	Charges exceptionnelles	230 082 €
68	Provisions	17 260 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		450 000 €

Les dépenses réelles sont en baisse de 19 200 €, avec :

- des charges de personnel en diminution de 159 060 €, en lien avec un moindre recours aux saisonniers et vacataires cette année compte tenu des périodes de fermeture administrative
- des charges de gestion courante globalement en diminution de 65,92 K€ du fait de la réduction des enveloppes de subventions, en lien avec l'annulation ou le report de diverses actions et manifestations aux manifestations. Cette diminution masque toutefois dans ce chapitre une augmentation de 16 K€ de la subvention au budget annexe Gestion immobilière, impacté par les exonérations de loyers
- la suppression de l'enveloppe des frais de représentation du Directeur Général des Services et du Directeur de cabinet et le transfert de la somme correspondante, soit 2 000 €, en dépenses imprévues.

- des charges exceptionnelles en hausse de près de 230 K€, dont une revalorisation de près de 96 K€ pour la subvention du budget annexe Carat, dont l'activité est fortement impactée par les mesures sanitaires mises en œuvre, l'inscription d'un crédit de 38,25 € pour une subvention exceptionnelle au SMAC au titre de l'apurement du déficit 2019 de la régie de l'aéroport Angoulême-Cognac (voir rapport spécifique), le solde étant essentiellement constituées des crédits prévus pour les remboursements d'inscription (Nautilus, Conservatoire) et l'enveloppe de subvention à l'achat de VAE.
- des réductions de crédits sur le chapitre des charges à caractère général pour un peu plus de 21 K€.

Les dépenses d'ordre sont en hausse de près de 431 K€ et permettent d'alimenter l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées en baisse de 1 580 K€, avec la ventilation suivante :

		Montant (€)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 000 €
20	Immobilisations incorporelles	- 7 000 €
21	Immobilisations corporelles	- 78 778 €
23	Travaux en cours	- 235 200 €
27	Autres immobilisations financières	10 000 €
10199804	AP 2 Médiathèque	- 30 000 €
10200703	AP 6 ORU	- 14 500 €
10201408	AP 16 Parvis Ouest	210 000 €
10201402	AP 18 Publics spécifiques	- 100 000 €
10201602	AP 23 PNRU 2	- 450 000 €
10201603	AP 24 RN 141	105 000 €
10201702	AP 26 Voirie zone des Montagnes	- 560 000 €
10201702	AP 28 Val de Charente V92	- 185 487 €
10201718	AP 35 Nautilus photovoltaïque	115 322 €
10201720	AP 38 Canalisaitions eaux pluviales	20 500 €
10201802	AP 45 Déconstruction Les Frauds	90 000 €
10201902	AP 50 Liaison rond point Croix Blanche	- 25 000 €
10201903	AP 51 Local stockage	- 190 000 €
10201902	AP 52 Parc public existant	- 368 000 €
10201907	AP 55 Réhabilitation voiries	12 143 €
10201908	AP 56 Schéma cyclable	118 000 €
10202001	AP 60 PLUI 2	- 50 000 €
10202003	AP 62 Révision SCOT	- 30 000 €
10202005	AP 64 Tuilerie Niollet	- 30 000 €
10201913	Opération CRECHE	39 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		- 1 580 000 €

Il s'agit pour l'essentiel d'ajustements des crédits de paiement 2020 de diverses opérations pour tenir compte du calendrier de réalisation effectif des opérations.

Le financement des dépenses d'investissement peut être réalisé de la façon suivante :

		Montant (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	290 800 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 2 010 800 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		- 1 580 000 €

L'équilibre de la présente décision modificative permet une diminution de l'autorisation d'emprunt de 2 010 800 €, ramenant ainsi celle-ci à un total de 12 448 K€ soit le même niveau qu'au budget primitif.

A l'issue de la DM2 2020, le budget principal s'élèvera à 120 475 255 €, dont 82 520 672 € en section de fonctionnement et 37 954 583 € en section d'investissement.

II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

La présente décision modificative prend en compte les conséquences de la COVID tant en dépenses qu'en recettes. L'impact du confinement et de la crise économique s'avère particulièrement important sur ce budget annexe, venant profondément impacter son équilibre.

Section de fonctionnement

Les recettes de la section d'exploitation sont proposées en baisse de 1 928 K€.

		Montant (€)
002	Résultat reporté de fonctionnement	- 20 000 €
013	Atténuations de charges	392 €
70	Produits des services	- 600 000 €
73	Impôts et taxes	- 2 200 000 €
74	Dotations	350 000 €
78	Reprises sur provisions	498 608 €
042	Opérations de transfert entre sections	43 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- 1 928 000 €

Les diverses mesures de soutien aux entreprises mises en œuvre ont un impact direct sur le Versement Mobilité (VM), principale recette de ce budget :

- arrêts maladie des parents devant garder leurs enfants de moins de 16 ans dont les établissements scolaires sont fermés ; en effet, les indemnités journalières de sécurité sociale ne sont pas soumises à cotisation sociale ni au VM ;
- activité partielle avec prise en charge du salaire par l'Etat (70 % du salaire brut) : les indemnités versées aux salariés par l'Etat ne sont pas soumises aux cotisations sociales ni au VM ;
- report des cotisations sociales.

L'évaluation de cette baisse à l'heure actuelle est d'environ de 2 200 000 €.

Les recettes d'exploitation de la STGA sont également fortement impactées. Le confinement et les conditions strictes de sortie de ce confinement se traduisent par une chute des recettes attendues de 600 000 €.

Les dépenses de la section d'exploitation peuvent être ajustées de la façon suivante :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	- 1 056 782 €
65	Autres charges courantes	- 50 000 €
67	Charges exceptionnelles	- 136 218 €
15201601	Tunnel de la Gâtine	- 625 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 360 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		- 1 928 000 €

Les dépenses assurées par la SPL STGA s'avèrent être moindres du fait de la réduction du service pendant la période de confinement et toute la sortie de confinement. Après une première évaluation, une réduction provisoire de 900 000 € est proposée, qui pourra faire l'objet d'un ajustement lors de l'arrêt des comptes en fin d'année.

Le principal autre ajustement opéré sur les dépenses est la réduction de la part du fonds de concours à verser à la ville d'Angoulême pour le financement des travaux du tunnel de la Gâtine. Le solde du financement, sera versé en 2021. Un avenant à la convention devra être pris dans les prochaines semaines.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées en augmentation de 313 K€, avec la ventilation suivante :

		Montant (€)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 000 €
20	Immobilisations incorporelles	- 80 000 €
23	Travaux en cours	- 3 000 000 €
1501	AP 1 BHNS	4 000 000 €
15201801	AP 4 Schéma d'accessibilité	- 400 000 €
15201901	AP 5 Modernisation du réseau	- 250 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		313 000 €

Des modifications des Crédits de paiement sont nécessaires pour prendre en compte des décalages de réalisation pour le Schéma d'accessibilité (-400 K€) et pour la modernisation du réseau (-250 K€).

Par ailleurs les Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme BHNS, qui enregistre la reconstitution des avances consenties à la SPL GAMA pour le paiement des travaux, doit être revue à la hausse pour 4 000 K€, qui viennent s'ajouter aux 8 000 K€ déjà prévus. De plus, les avances prévisionnelles restantes sont moins importantes d'environ 3 000 K€.

Le financement des dépenses d'investissement peut être réalisé de la façon suivante :

		Montant (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	- 360 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	373 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		313 000 €

Pour équilibrer la section, il est proposé d'augmenter le recours à l'emprunt de 373 000 € et de le porter ainsi à 7 941 K€.

A l'issue de la DM2 2020, le budget annexe Transports s'équilibre à 70 546 000 €.

III. BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Une première estimation a été réalisée sur l'incidence de la pandémie COVID-19 sur le budget de l'espace Carat. L'évolution de la situation ne permet pas à l'heure actuelle de considérer que ce budget est définitivement stabilisé pour 2020. Un ajustement définitif devra être proposé ultérieurement au regard des évènements.

Le fonctionnement

		Montant (€)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 168 030 €
77	Produits exceptionnels	95 930 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- 72 100 €

En section de fonctionnement, du côté des recettes, les annulations et reports de spectacles représentent en tout une perte de chiffre d'affaires de 168 030 €. Il est possible que l'on ait à réviser de nouveau ces recettes prévisionnelles à la baisse dans les mois prochains.

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	- 65 200 €
012	Charges de personnel	- 10 900 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		- 72 100 €

Il est possible de diminuer un certain nombre de dépenses du fait de la baisse d'activités pendant la période ainsi qu'en lien avec l'annulation du FSSE.

La différence entre les pertes de recettes et la diminution de certaines dépenses impacte la subvention complémentaire nécessaire pour équilibrer le budget. Cette subvention versée par le Budget Principal se trouve ainsi majorée de 95 930 € portant le montant total inscrit à 681 960 €.

Il n'y a pas de modification en section d'investissement.

A l'issue de la DM2 2020, le budget Espace CARAT s'équilibre à hauteur de 3 080 900 €.

IV. BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIÈRE ET AMENAGEMENT DE ZONES

En section de fonctionnement, outre les suspensions temporaires de loyers pendant le confinement, des annulations de loyers ont été décidées pour la pépinière d'entreprises et certains locataires dont l'activité a été interdite (délibération n°2020.09.233).

023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	-	2 500,00 €	
			Total chapitre 023	-	2 500,00 €	
011	61521	R	ENTRETIEN TERRAINS		1 080,00 €	
011	6232	R	Inauguration KRYSLIDE		5 000,00 €	
			Total chapitre 011		6 080,00 €	
75	752	R	LOCATIONS		-	10 000,00 €
75	7552	R	Prise en charge du déficit par le budget principal			16 080,00 €
			Total chapitre 75	- €	6 080,00 €	
042	6811	R	Dotation aux amortissements		2 500,00 €	
			Total chapitre 042		2 500,00 €	- €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 080,00 €	6 080,00 €

Cette baisse de recettes engendre un déficit d'environ 10 000 €.

En dépenses de fonctionnement, une inscription de 1 080 € est sollicitée pour l'entretien de terrains et de 5 000 € pour l'inauguration du bâtiment Krysalide.

La subvention versée par le Budget Principal est de ce fait majorée de ces montants, soit 16 080 €.

En section d'investissement, des propositions de réductions de crédits de paiement de 54 000 € sont proposées, en lien avec le calendrier d'exécution des travaux, notamment pour l'hôtel d'entreprises artisanal Chez Nadaud (- 50 K€).

SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT	-	2 500,00 €
			Total chapitre 021	-	2 500,00 €
16	16412	R	EMPRUNTS	-	54 000,00 €
			Total chapitre 16	-	54 000,00 €
041	28181	O	Autres	- €	2 500,00 €
			Total chapitre 040	- €	2 500,00 €
			Total chapitre 23	- 4 000,00 €	- €
2313(13)	R		Chez NADAUD	- 50 000,00 €	
			Total opération 201909 AP 6	- 50 000,00 €	- €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 54 000,00 €	- 54 000,00 €

L'inscription du montant d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est donc réduite de 54 000 € pour s'établir à 4 858 228,58 €.

V. BUDGET ANNEXE CAMPING

Pour ce budget annexe, il est proposé d'attendre la fin de la saison touristique pour mesurer les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur les équilibres budgétaires. Les éventuels ajustements nécessaires seront repris dans une décision modificative ultérieure.

A ce stade, il est proposé un simple ajustement de la dotation aux amortissements de 500 € qui peuvent être financés par une réduction équivalente du chapitre 011. L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de travaux sur terrains.

VI. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le service Déchets ménagers a continué à fonctionner pleinement durant la période de confinement liée à la COVID-19 au printemps dernier.

En matière d'impact financier et budgétaire, il n'a pas été constaté de baisses de charges et de recettes. Toutefois, certaines dépenses spécifiques liées à la crise sanitaire sont à prendre en compte et d'autres peuvent être reconsidérées.

Section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement sont en diminution de 219 500 €, principalement sous un double effet :

- augmentation de 214 163 € du produit de la TEOM suite à la notification des services fiscaux ;
- diminution de 481 500 € résultant de mesures exceptionnelles relatives à la redevance spéciale

		Montant (€)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 481 500 €
73	Impôts et taxes	214 163 €
77	Produits exceptionnels	47 037 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- 219 500 €

Si les dépenses de fonctionnement sont globalement en diminution, plusieurs facteurs engendrent des évolutions :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	-8 757,00 €
012	Charges de personnel	600 000,00 €
65	Autres charges courantes	-208 277,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 034 €
023	Virement à la section d'investissement	- 678 500 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-219 500,00 €

Une inscription complémentaire de 600 K€ est notamment sollicitée pour les frais de personnel.

Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- paiement à 100 % des heures supplémentaires depuis le 16/03/2020 : 22 K€,
- report de l'optimisation de la collecte du soir et du matin : 75 K€,
- versement de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés dans le cadre du plan de continuité des activités pendant la période de confinement : 105 K€,
- recours aux contractuels supérieur aux prévisions : 168 K€,
- recours à l'intérim suite aux absences impromptues pour arrêt maladie, aux délais de la médecine du travail pour les reprises après un arrêt maladie : 80 K€,
- à une sous-estimation au BP 2020 des astreintes et permanences : 123 K€.

D'autres postes de dépenses peuvent être optimisés, notamment au chapitre 65 avec la participation à Calitom (- 208 K€).

L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite de diminuer le virement à la section d'investissement.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement peuvent être réduites de 477 500 €

		Montant (€)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 €
204	Subventions d'équipement	- 960 000 €
20	Immobilisaitons incorporelles	- 60 000 €
21	Immobilisations corporelles	- 700 000 €
23	Travaux en cours	1 116 700 €
30201102	Déchetterie Brébonzat	125 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		- 477 500 €

- La diminution de 960 000 € concerne le financement du démantèlement de l'usine d'incinération de La Couronne.
- Les crédits prévus initialement pour les matériels de transport et les caissons de déchetteries au chapitre 21 peuvent être revus à la baisse et reportés en 2021.
- L'inscription de 1 116,7 K€ constitue une simple provision pour travaux pour assurer l'équilibre de la section et qui ne sera pas exécutée.

		Montant (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	- 678 500 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000 €
30201102	Déchetterie Brébonzat	125 000 €
16	Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		- 477 500 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par la diminution du virement de la section de fonctionnement.

A l'issue de la DM2 2020, le montant du budget annexe Déchets ménagers est de 31 752 000 €.

VII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif étant une activité essentielle, le service d'exploitation a fonctionné durant la période de confinement.

Section d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation sont proposées en augmentation de 716 K€.

		Montant (€)
002	Résultat reporté de fonctionnement	361 555,03 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	245 786,00 €
77	Produits exceptionnels	3 658,97 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		716 000 €

Les ajustements sont à mettre en lien avec des régularisations d'amortissement en dépenses et en recettes suite à la reprise du Syndicat Mixte de Châteauneuf et de l'affectation du résultat.

Le produit du chapitre 70 constitue un ajustement de la participation croisée 2020 avec divers autres budgets.

Les dépenses de la section d'exploitation

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	22 068,00 €
023	Virement à la section d'investissement	473 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	932,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		716 000 €

Au chapitre des charges à caractère général, le crédit inscrit correspond également à un ajustement de participations croisées 2020.

Le solde des inscriptions est en lien avec les amortissements (chapitre 042) et la possibilité de virement à la section d'investissement dégagée par l'équilibre de la section d'exploitation.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à 60 000 € avec quelques ajustements relativement mineurs de divers crédits ainsi que l'ajustement des amortissements de subventions transférables :

		Montant (€)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-25 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
23	Travaux en cours	-45 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		60 000 €

Les recettes d'investissement sont impactées par les régularisations d'inscriptions du résultat de l'ex Syndicat mixte de Châteauneuf et les ajustements de crédits pour les amortissements.

		Montant (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	473 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €
10	Réserves	-361 555,03 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-271 444,97 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		60 000,00 €

Au total, la majoration de l'autofinancement ainsi obtenu permet de réduire l'inscription de l'emprunt d'équilibre de 271 444,97 €, portant son inscription à 3 880 671,23 €.

A l'issue de la DM2, le montant du budget annexe Assainissement collectif est de 28 236 742 €.

VIII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'assainissement non collectif a vu son activité suspendue durant la période de confinement. Toutefois, les différents contrôles ont repris et le retard sera rattrapé. Il n'est donc pas prévu d'impact sur les recettes.

Section d'exploitation

La section d'exploitation ne comporte que des propositions d'ajustements en dépenses pour 49 816 €.

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	46 816 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		49 816 €

Les ajustements concernent principalement la contribution à d'autres budgets (participations croisées) pour 14 K€ et l'intégration du coût financier pour le projet de transfert de données entre le logiciel GFI et GestSpanc d'un montant d'environ 20,3 K€ ainsi qu'un crédit de 2 K€ pour des subventions portant sur le développement durable (voir rapport spécifique).

Pour mémoire, ce budget annexe a fait l'objet d'un vote en suréquilibre au budget primitif (324 K€ de dépenses pour 887 K€ de recettes), rendant possible ce complément de dépenses de 49 816 € sans inscription complémentaire de recettes.

Section d'investissement

La section d'investissement ne comporte qu'un ajustement de recettes d'amortissement pour 1 000 €.

		Montant (€)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 000 €

L'excédent prévisionnel de la section d'investissement s'établit ainsi à 14 230,45 € (vote en suréquilibre au budget primitif).

IX. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable étant une activité essentielle, le service d'exploitation a fonctionné durant la période de confinement.

Section d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation, à hauteur de 360 K€, correspondent exclusivement à l'ajustement de la dotation aux amortissements pour les subventions transférables suite à la conclusion de l'intégration de l'actif transféré des ex SIAEP Nord Ouest Charente et de la Boëme.

		Montant (€)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	360 000 €

Les dépenses de la section d'exploitation sont proposées en augmentation de 360 K€.

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	72 329 €
023	Virement à la section d'investissement	- 913 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000 €
67	Charges exceptionnelles	671 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	360 000 €

Au chapitre 042, l'ajout d'un montant de 1 200 K€ correspond à deux années de dotations aux amortissements suite à l'intégration de l'actif des SIAEP Nord Ouest Charente et du SIAEP de la Boëme.

Le montant de 72 329 € au chapitre des charges à caractère général correspond à un ajustement de la participation croisée de ce budget.

L'équilibre de la section est réalisé par le virement à la section d'investissement dégagée par l'équilibre de la section d'exploitation.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à 287 000 €.

		Montant (€)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000 €
23	Travaux en cours	1 927 000 €
37200901	AP 1 - Usine de Touvre	-2 000 000 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	287 000 €

Les crédits de paiement 2020 de l'AP relative à l'usine de Touvre sont proposés en diminution de 2 M€, pour tenir compte de l'échéancier de réalisation et de l'arrêt du chantier pendant la période confinement.

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements (voir supra) et de la diminution du virement de la section de fonctionnement.

L'équilibre de la section est obtenu avec l'inscription d'une provision pour travaux de 1 927 K€ qui servira à l'autofinancement des travaux de l'usine du Pontil en 2021 via la reprise des résultats.

* * *

Vous trouverez en annexe un rapport plus détaillé sur les mouvements financiers intégrés dans cette décision modificative n°2.

Après cette présentation synthétique de la DM2 de l'exercice 2020,

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

Je vous propose donc :

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 ;

- **D'AUTORISER** les dotations et les reprises de provisions indiquées dans les différents budgets,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE (6 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
26 octobre 2020	27 octobre 2020